

Céline Jacob

Ifremer, Univ Brest, CNRS, UMR 6308, AMURE, Unité d'Economie Maritime, IUEM, F-29280, Plouzané, France

Messages clés :

En 2016, avec 36 % de la flotte métropolitaine en termes d'embarcations immatriculées, la sous-région marine Golfe de Gascogne constitue la deuxième sous-région marine de France métropolitaine, après la façade Méditerranée, en termes d'activités de navigation de plaisance. Cela constitue 10% de plus qu'en 2010. La SRM GdG rassemble 31 % des pratiquants de Voile de l'ensemble des départements littoraux métropolitains (estimé par le nombre de licenciés de la Fédération Française de Voile), en diminution de 47% entre 2009 et 2014. 28% des pratiquants de sports sous-marins de l'ensemble des départements littoraux métropolitains se situent en SRM GdG (estimé par le nombre de licenciés de la FFESSM) avec une légère augmentation de 3% entre 2009 et 2014.

I. Description et situation générale de l'activité à l'échelle nationale

I.A. Définition du secteur et indicateurs-clés

- Sports nautiques

Le panel des activités de sports et de loisirs nautiques en mer, qui se pratiquent depuis la zone d'estran jusqu'en haute mer, est extrêmement diversifié. Il regroupe tant les activités de surface telles que la planche à voile, le kitesurf, le motonautisme ou le ski nautique que la plongée sous-marine ou encore le char à voile. Elles peuvent être pratiquées dans le cadre d'un club ou librement sans appartenance particulière à une structure organisée, de manière occasionnelle ou régulière tout au long de l'année, à proximité ou non du domicile et dans plusieurs lieux différents.

Les données des fédérations sportives, qui regroupent les licenciés et les pratiquants occasionnels (dans le cadre des fédérations), n'apportent donc qu'un éclairage partiel sur l'analyse de la pratique des activités nautiques. En effet, selon une enquête menée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts de France entre 2011 et 2015, seuls 22% des 3 495 sportifs interrogés étaient licenciés.

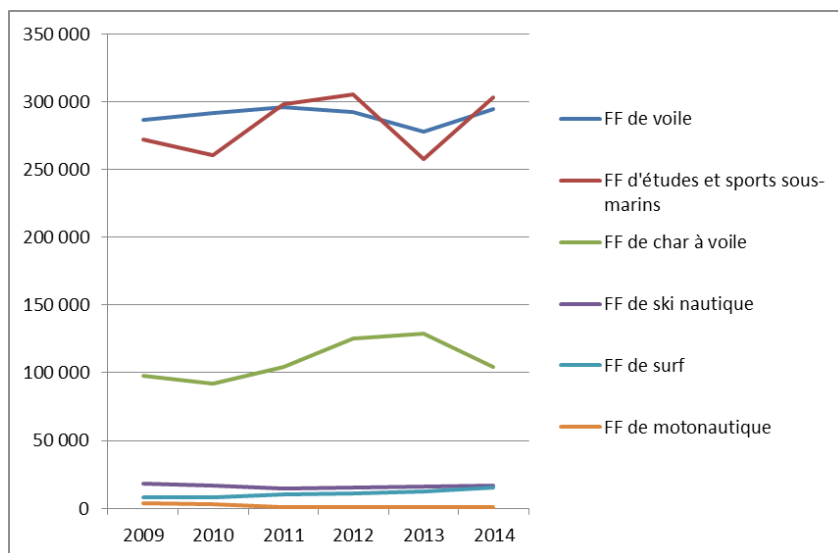


Figure 1 : Nombre de licenciés et de pratiquants occasionnels (ATP) en fédération en France métropolitaine de 2009 à 2014. Toute autre forme d'adhésion que la licence, le plus souvent dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou de courte durée, est considérée comme un "Autre Titre de Participation" (ATP). *Source : Ministère chargé des sports*

En 2014, les deux fédérations avec le plus de licenciés et pratiquants occasionnels sont la voile avec 294 768 licenciés et 22 173 ATP et les sports sous-marins avec 144 357 licenciés et 158 607 ATP. Concernant les sports sous-marins, il est à noter qu'un certain nombre d'autres structures agréées¹ existent en France, ici on rapporte le nombre de licences de la Fédération française des études et des sports sous-marins (FFESSM). La disponibilité et la non-pertinence de l'agrégation des données des différentes structures rendent néanmoins leur utilisation difficile.

Selon Rouanet et al. (2017), l'emploi direct généré par l'activité de plongée subaquatique en scaphandre autonome est estimé entre 334 et 450 ETP dans les départements littoraux français soit un chiffre d'affaire entre 20 925 et 29 050 k€ en 2016. D'autre part, l'activité de randonnée subaquatique est en croissance en France. En 2012, Baude et al. évaluent le nombre de pratiquants annuels à 50 000, dont 17 000 encadrés. La simple pratique Palme-Masque-Tuba en zone côtière française a été évaluée en 2005 à environ 800 000 pratiquants, principalement de manière autonome (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2005).

- Plaisance

La filière nautique française, composée d'un éventail de secteurs interdépendants allant de la vente et la location de navires et d'équipements spécialisés à l'offre de services connexes tels que l'assurance et le convoyage, est très dynamique. En 2014-2015, le chiffre d'affaires de la filière s'élève à un total de 2,4 milliards d'euros² au niveau national pour un effectif de près de 40

¹ Certaines sont spécifiquement dédiées à la plongée sous-marine de loisir ou professionnelle : PADI (Professional association of diving instructors), l'ANMP (Association nationale des moniteurs de plongée), organisme membre du Comité européen des instructeurs de plongée professionnels, le SNMP (Syndicat national des moniteurs de plongée) et l'INPP (Institut national de plongée professionnelle). D'autres rassemblent plusieurs sports, dont la plongée sous-marine, comme la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail) qui regroupe des clubs d'entreprises ou encore la FFH (Fédération française handisport).

² Ces estimations, issues de l'enquête annuelle menée par la Fédération des Industries Nautiques, ont été réalisées à partir des données des secteurs ayant un lien direct avec l'usage des eaux maritimes, hors exportations, hors construction,

166 personnes. Plus de 80 % du chiffre d'affaires et des effectifs sont concentrés dans les régions littorales, tous secteurs confondus.

Avec 4 millions de plaisanciers et 9 millions de pratiquants occasionnels (FIN, 2016), la plaisance est une activité largement répandue dans les eaux métropolitaines. En 2016, on dénombre près de 1 005 615 embarcations immatriculées soit une augmentation de 6% par rapport à 2010. Les nouvelles immatriculations sont en revanche en baisse de 38% sur la même période (DGITM)³.

En 2015, la France (outre-mer inclus) compte 421 ports de plaisance pour 252 000 places de ports et près de 40 ports à sec pour plus de 11 000 places. Les mouillages hors port constituent une alternative aux infrastructures portuaires. Ils peuvent être organisés ou individuels : zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) ou autorisation d'occupation temporaire (AOT).

I.B. Réglementation

Les principales évolutions réglementaires depuis le 1er cycle de mise en œuvre de la DCSMM sont les suivantes :

- Plaisance

La division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure ou égale à 24 mètres. Afin de mieux répondre aux exigences de sécurité, une nouvelle zone de navigation semi-hauturière a été créée. La première version de la division 240 a été publiée en 2008 ; elle a remplacé la division 224. La division 240 a été modifiée en 2014 afin de mieux répondre aux exigences de sécurité des plaisanciers⁴.

- Réglementation environnementale

La directive 2013/53/UE du 20 novembre 2013 relative aux bateaux de plaisance et aux véhicules à moteur abroge la directive 94/25/CE amendée par la directive 2003/44/CE⁵.

II. Etat des lieux à l'échelle de la façade Sud Atlantique

L'analyse produite pour 'l'utilisation des eaux marines de la DCSMM est réalisée à l'échelle des sous-régions marines. La façade Sud Atlantique (SA) et ses eaux marines constituent une partie de

réparation et aménagement des bateaux et hors ports de plaisance, traités dans d'autres chapitres de l'analyse économique et sociale (chapitres « Construction navale » et « Transport maritime et ports ». Les données régionalisées par secteur ne sont pas disponibles.

³ Cependant, l'obligation d'immatriculation ne concerne pas tous les navires (uniquement ceux dépassant une certaine taille et/ou puissance du moteur). De plus, les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) et les directions départementales des douanes et droits indirects (DDDI) n'étant pas informées systématiquement de l'arrêt de l'utilisation des embarcations, le stock des immatriculations surestime donc grandement le nombre de navires de plaisance en réelle activité.

⁴ Les articles concernant les exigences techniques applicables aux navires de plaisance exclus du marquage "CE" ont été supprimées. Ils font l'objet d'une nouvelle division, la division 245. La nouvelle division 240 est une réglementation moderne qui se devait d'évoluer afin de prendre en compte les évolutions technologiques observées sur le marché de la plaisance. Elle fixe des objectifs de sécurité que les plaisanciers doivent atteindre, ils ont en revanche le choix des moyens pour y parvenir.

⁵ « Les bateaux de plaisance munis d'un moteur in-bord ou à embase arrière sans échappement intégré, les véhicules nautiques à moteur, les moteurs hors-bord et les moteurs à embase arrière avec échappement intégré sont conformes aux exigences essentielles de la présente partie en matière d'émissions sonores. » « Les bateaux sont construits de manière à empêcher toute décharge accidentelle de polluants (huile, carburant, etc.) dans l'eau. Chacune des toilettes dont est équipé un bateau de plaisance est raccordée uniquement à un système de réservoir ou à un système de traitement des eaux. Les bateaux de plaisance munis de réservoirs sont équipés d'un raccord de vidange normalisé permettant la connexion des tuyaux des installations de réception au tuyau de vidange du bateau de plaisance. »

la sous-région marine Golfe de Gascogne (SRM GdG). Ainsi, les résultats présentés ci-après sont à entendre à l'échelle un peu plus large que celle de la façade SA : celle de la SRM GdG.

II.A. La plaisance

La régionalisation des données sur les immatriculations des embarcations ne reflète pas forcément leur lieu d'utilisation, l'immatriculation initiale en un lieu donné étant définitive. Les données suivantes concernant la flotte des navires de plaisance sont donc à interpréter avec précaution.

Avec 358 197 embarcations immatriculées en 2016, soit 36 % de la flotte métropolitaine, la sous-région marine Golfe de Gascogne constitue la deuxième sous-région marine (après la Méditerranée) de France métropolitaine en termes d'activités de navigation de plaisance (avec 10% de plus qu'en 2010). La grande majorité des embarcations immatriculées fait partie de la catégorie des navires à moteur (67 %), alors que 24 % sont des voiliers. 78 % des embarcations immatriculées ont une longueur inférieure à 7 m.

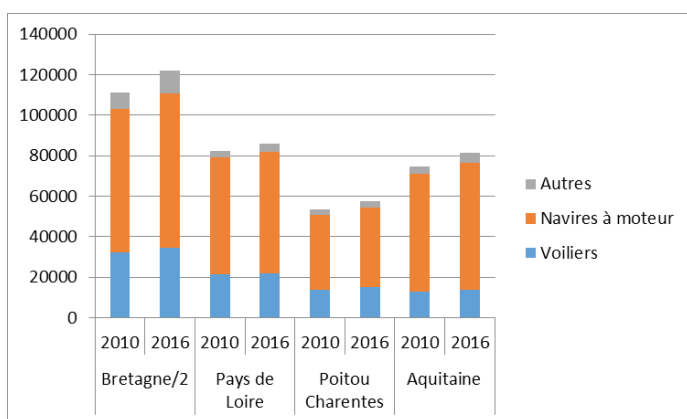


Figure 2 : Répartition de la flotte des navires de plaisance en eaux maritimes par type de navire. Autres : Autres modes de propulsion, y compris non renseignés. *Source : DGITM.*

La SRM GdG a une capacité d'accueil de 40 947 places (DGITM, 2005)⁶.

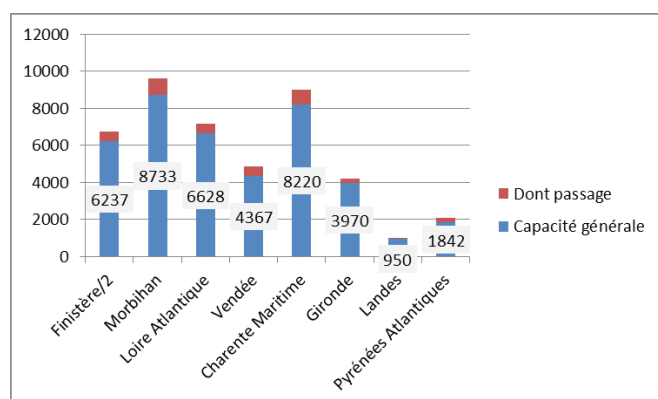


Figure 3 : Capacité d'accueil des ports de plaisance maritimes en SRM GdG. Année 2005. *Source : DGITM.* Les chiffres du Finistère ont été divisés par 2.

⁶ Il existe des données de 2013 mais disponibles seulement à l'échelle régionale. La SRM Golfe de Gascogne (les départements bretons exclus) compte 74 ports maritimes de plaisance dont 48 en Charente maritime. Deux grands ports de plaisance se distinguent : le port des Minimes de La Rochelle (5000 anneaux) et le port d'Arcachon (2700 anneaux) (DIRM SA, 2016).

Plus particulièrement, le dynamisme de la filière nautique en Sud-Atlantique est principalement porté par ses deux ports majeurs :

- Le port des Minimes à La Rochelle avec 5100 places. Il est la vitrine française du nautisme, et accueille tous les ans depuis 1973, le Grand Pavois, l'un des plus grands salons nautiques à flot au monde.

- Le port d'Arcachon, second de la façade atlantique en termes de capacité d'accueil avec ses 2 700 places et 750 corps-morts, concentre la majorité des activités nautiques de loisir du Bassin d'Arcachon.

Les autres ports importants de la façade en nombres de places sont Royan, Capbreton (seul port des Landes), Hendaye, Port Medoc, Saint Denis d'Oléron, Ars en Ré.

Les principaux ports de plaisance de la façade représentent environ 200 emplois directs pour un chiffre d'affaire se situant entre 35 et 40 millions d'euros en 2015.

En complément des anneaux dans les ports, des stationnements peuvent aussi être autorisés au mouillage, soit sous forme d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) individuelle, soit sous forme de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL). Une enquête du CEREMA de 2014 a permis de quantifier les capacités de ces aires de mouillages. Elles représentent environ 45 % de la capacité d'accueil de la plaisance sur la façade Sud-Atlantique. Il y a toutefois des disparités assez marquées :

- la Charente-maritime présente le plus faible taux de mouillage qui sont gérés très majoritairement sous forme de ZMEL
- Dans les Pyrénées-Atlantique, les mouillages individuels sont tous situés dans les zones relevant du domaine public fluvial (DPF) : la Bidassoa et la Nivelle.
- La Gironde présente 4 fois plus de ZMEL que la Charente-Maritime. Ce chiffre s'explique par la configuration très abritée du Bassin d'Arcachon et du très grand nombre de bateaux au mouillage pour pallier l'insuffisance des places dans les ports. L'État a délégué la quasi-totalité de la gestion des ZMEL aux collectivités sur le bassin.

II.B. Les sports nautiques

Les données des fédérations sportives, qui regroupent les pratiquants licenciés et occasionnels, n'apportent qu'un éclairage partiel sur l'analyse des pratiques régionales. Seule la voile et la plongée sous-marine sont analysées ici, la pratique des autres sports nautiques étant beaucoup moins répandue à l'échelle de la sous-région marine, ou la régionalisation des données les concernant n'étant pas pertinente.

Parmi les fédérations d'activités nautiques dans le Golfe de Gascogne, la Fédération Française de Voile rassemble le plus grand nombre de pratiquants en 2014, estimé par le nombre de licenciés de la Fédération Française de Voile, qui s'élève à 40 911, soit 31 % des pratiquants de voile sur l'ensemble des départements littoraux métropolitains. Parmi les disciplines couvertes par la fédération, le catamaran, le dériveur et la planche à voile sont les trois activités les plus pratiquées sur le littoral. Entre 2009 et 2014, le nombre de licenciés de la fédération française de voile dans le Golfe de Gascogne a diminué de 47%. Seuls les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes sont restés stables sur cette période.

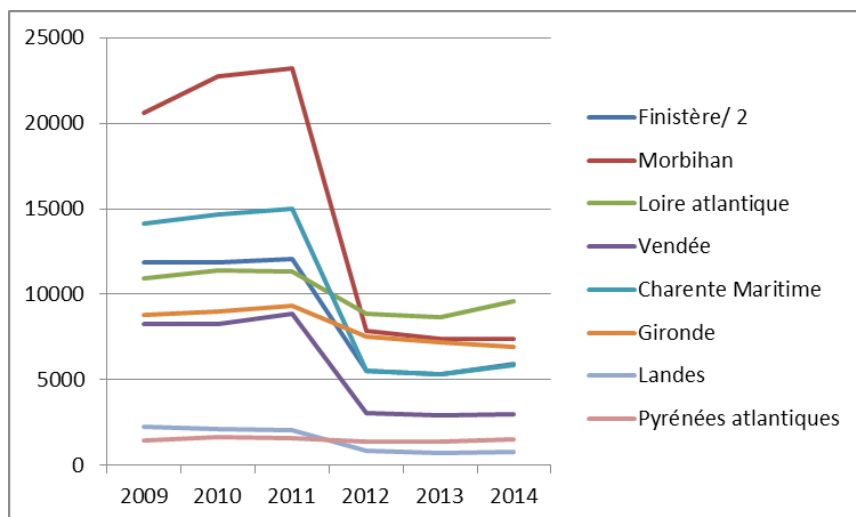


Figure 4 : Répartition du nombre de licenciés de la fédération française de voile. *Source: Ministère chargé des sports. Les chiffres du Finistère ont été divisés par 2.*

Concernant le nombre de pratiquants des sports sous-marins dans le Golfe de Gascogne, estimé par le nombre de licenciés de la FFESSM, il s'élève à 13 771 en 2014, soit environ 28% de l'ensemble des départements littoraux métropolitains. Entre 2009 et 2014, le nombre de licenciés FFESSM de la SRM a très légèrement augmenté, de 3% environ.

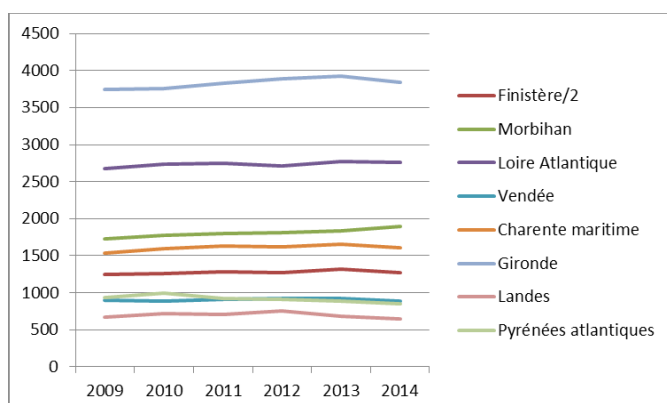


Figure 5 : Répartition du nombre de licenciés de la FFESSM dans la SRM GdG. *Source : Ministère chargé des sports. Les chiffres du Finistère ont été divisés par 2.*

Selon le recensement des équipements sportifs du ministère chargé des sports, seulement 39 des 336 sites de plongée en mer (lieux de pratique de la plongée en scaphandre ou de la randonnée avec palmes, masque et tuba) recensés dans les communes littorales métropolitaines sont situés dans les communes littorales de la sous-région marine Golfe de Gascogne en 2017 (33 % dans les Pyrénées Atlantiques). Ces données ne donnent néanmoins qu'une vision très parcellaire du nombre de sites de plongée fréquentés et sont donc à interpréter avec précaution. 23% des structures de plongées affiliées FFESSM situées sur le littoral métropolitain se trouvent dans cette sous-région marine, la majorité se trouvant dans le département de la Gironde (29% de la SRM).

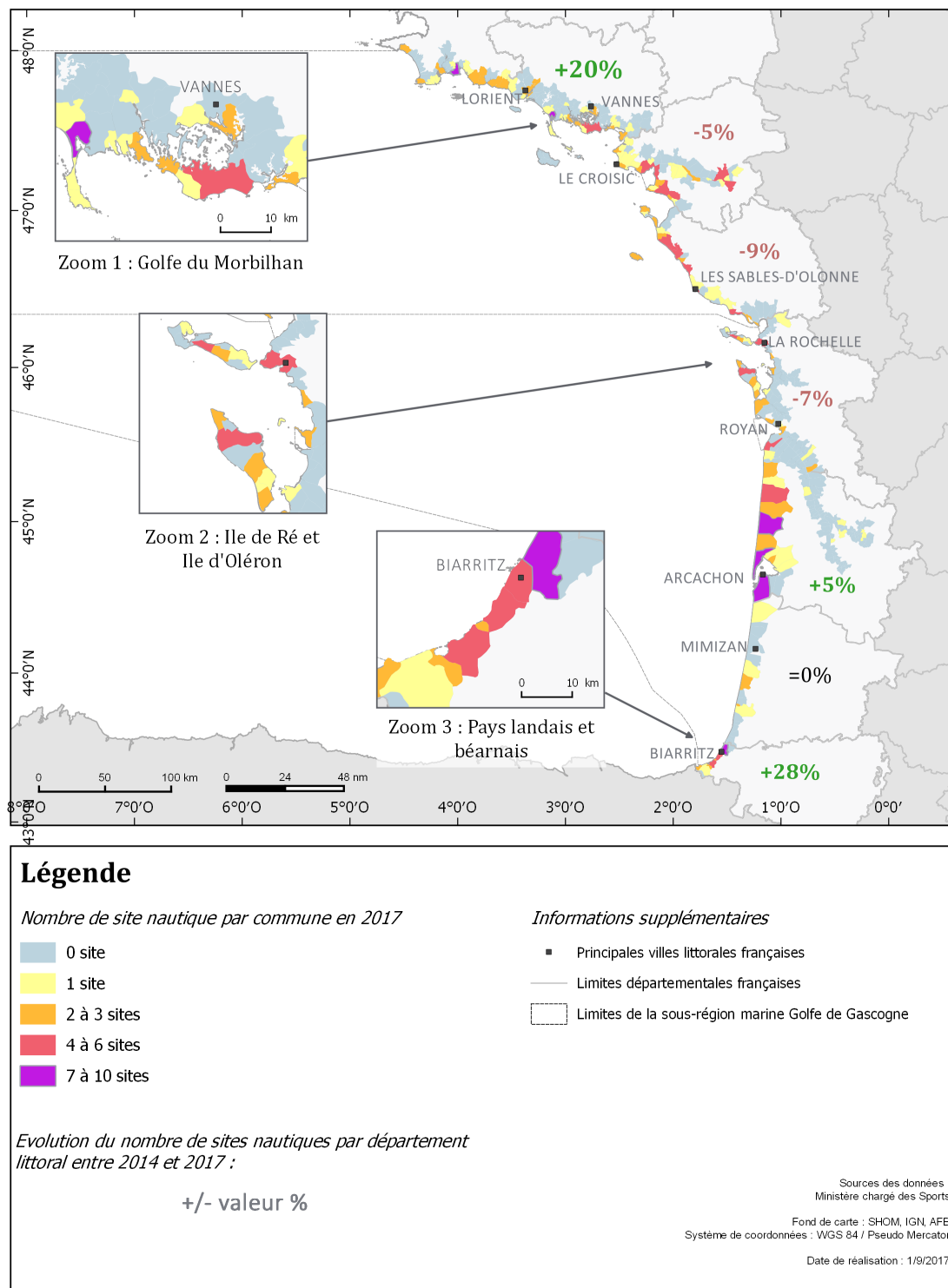


Figure 6 : Principaux sites d'activités nautiques par commune littorale en 2017. (Source : Ministère chargé des sports – Recensement des équipements sportifs, 2017)

Le surf, qui a vu sa naissance en Europe sur la côte basque, est largement pratiqué sur tout le littoral de Nouvelle-Aquitaine, près de Royan, sur la côte sauvage de la presqu'île d'Arvert, et les îles de Ré et d'Oléron. Au-delà du surf et plus largement, les sports de glisse sont très dynamiques sur la façade Sud Atlantique.

III. Interactions de l'activité

III.A. Interactions avec d'autres activités

Le développement du stockage à terre des navires individuels (ports à sec, stockage chez les propriétaires de navires) et l'augmentation de la pratique des activités de loisirs tout au long de l'année augmentent les besoins d'espaces de stationnement et d'accès à l'eau et les conflits potentiels entre les différents usagers particuliers et professionnels.

Dans les zones de pêche côtière et d'aquaculture les professionnels, prioritaires, et les plaisanciers connaissent des situations de conflits. En mer, les conflits sont de fait assez peu nombreux et le plus souvent, les contentieux se règlent à l'amiable.

Dans les ports, les conflits sont davantage liés aux politiques d'aménagement portuaire.

III.B. Interactions avec le milieu marin

III.B.1. Interactions de type 'pressions-impacts'

La pratique de la plaisance et des sports nautiques peut générer différentes pressions :

- l'introduction de composés synthétiques, non synthétiques et de substances biologiquement actives dans le milieu

Cela s'explique notamment via le rejet des eaux grasses (eau de fond de cale et eau de refroidissement de l'échappement des moteurs), des eaux noires, provoquant ainsi l'enrichissement du milieu en matière organique, et des eaux grises, qui peuvent contenir des détergents et d'autres produits peu biodégradables. Cela peut aussi s'expliquer par l'utilisation de peintures anti-salissures (ex : apports en cuivre).

- le rejet de déchets
- l'introduction d'hydrocarbures (dans une moindre mesure)
- le dérangement, visuel ou auditif, des mammifères marins et de l'avifaune.

L'impact des perturbations sonores dépendra du niveau d'émission sonore des moteurs des embarcations, de la distance entre usagers et espèces concernées, de la vitesse de l'engin et du comportement des usagers.

- des dommages physiques sur le milieu

Les mouillages avec utilisation de corps morts provoquent un balayage de la chaîne sur la zone périphérique du lest et dégradent fortement les habitats (ONML, 2016). Certains sites majeurs pour l'habitat « herbiers de zostères » peuvent être dégradés par le mouillage et l'ancrage des navires. Les dommages sont également à considérer pour les substrats meubles et les habitats rocheux.

Cependant, selon une enquête menée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts de France entre 2011 et 2015, le respect de l'environnement est une préoccupation majeure des sportifs de nature : 93% des 3 495 personnes interrogées se sentaient concernés par le maintien de la qualité de l'espace naturel dans lequel ils pratiquent. Le sportif de nature peut être considéré comme une sentinelle de la qualité des sites puisqu'ils sont 60% à déclarer faire part de leurs observations à la collectivité, à une association ou à une institution en gestion.

III.B.2. Interactions de type 'dépendance'

Le choix du site de pratique ou de la destination est issu d'un processus de décision opéré sur la base du croisement de multiples facteurs, rendant difficile toute affirmation sur la dépendance des activités nautiques à l'état écologique du milieu. Cependant, certains facteurs qui attestent de la dégradation du milieu peuvent néanmoins altérer la perception de la qualité de l'environnement pour les touristes. A titre d'illustration, l'activité de plongée peut être reliée à la qualité du paysage sous-marin.

Références

- Baude J.-L., Blouet S., Dupuy de la Grandrive R., Jourdan E., Pianté C., 2012. Guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins. *Projet MedPAN Nord WWF-Fr.* 80 p.
- Delmas A., 2014. Photographie du secteur de la plongée subaquatique de loisir en Languedoc-Roussillon. Rapport Institut de Formation Professionnelle Sports : 13 p.
- DIRM Sud Atlantique 2016, Document Stratégique de Façade. Version provisoire.
- Fédération des industries nautiques, 2016. Les chiffres clés du nautisme.
- Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative, 2005. Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005. Section Permanente du Comité Consultatif de l'Enseignement de la Plongée Subaquatique - Délégation à l'Emploi et aux Formations. 102 p.
- Observatoire National de la Mer et du Littoral (ONML), 2016, Synthèse statistique de la façade Manche Est - mer du Nord.
- Rouanet E., Belloni B., Astruch P., De Monbrison D., Goujard A., Letourtois M., Berthier L., 2017. Etat des connaissances des activités de plongée subaquatiques sur la façade méditerranéenne et appui à l'élaboration d'une stratégie de gestion durable des sites de plongée. Contrat d'étude Agence Française pour la Biodiversité – Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée & GIS Posidonie – BRL ingénierie, GIS Posidonie publ., FR. : 1 – 184 + 12 annexes + 2 volumes annexes.